

Compte-rendu
Réunion du conseil communautaire
Mardi 13 mars 2018 à Saint Jean d'Aulps

Délégués présents avec droit de vote :

<u>La Vernaz :</u>	GARIN Jacqueline (DT)
<u>La Forclaz :</u>	
<u>Montriond :</u>	LAGRANGE Georges
<u>Le Biot :</u>	
<u>La Baume :</u>	POLLIEN Frédéric (DS)
<u>La Côte d'Arbroz :</u>	MUFFAT Sophie (DT)
<u>Morzine :</u>	BERGER Gérard, PHILIPP Martine, RASTELLO Lucien, PEILLEX Gilbert, RICHARD Hélène, RICHARD Michel et ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth
<u>St Jean d'Aulps :</u>	COTTET-DUMOULIN Patrick, BOIRE-VARLET Catherine Sophie et COTTET Sophie
<u>Seytroux :</u>	MORAND Jean-Claude (DT)
<u>Les Gets :</u>	MUTILLOD Christophe, Henri ANTHONIOZ et GOINE Nathalie
<u>Lullin :</u>	CRAYSTON José
<u>Reyvroz :</u>	LOMBARD Gérald (DT)
<u>Vailly :</u>	TRABICHET Yannick
<u>Bellevaux :</u>	VUAGNOUX Jean-Louis, CORNIER-PASQUIER Anne et PASQUIER Régis

Procurations :

GURLIAT Romain (Vailly) à TRABICHET Yannick (Vailly)
DEGENEVE Alain (Lullin) à CRAYSTON José (Lullin)

Délégués présents sans droit de vote :

CORNIER Andrée (DS Reyvroz)

Délégués excusés :

DEGENEVE Alain (Lullin), GURLIAT Romain (Vailly), GAYDON Christelle (DT Essert-Romand), MUFFAT Jean-François (DS Essert-Romand)

Délégués absents :

TOURNIER Henri-Victor (DT Le Biot), VERNAY Franck (DS Le Biot), BRAIZE Alain (Montriond), COFFY Serge (DT La Baume), LE RAY Gérard (DT La Côte), DUPONT Eric (DS Seytroux), GALLAY Gilbert (DT La Forclaz), GALLAY Cyrille (DS La Forclaz) et HAUTEVILLE Laurent (DS La Vernaz)

Autres personnes présentes :

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur), BAILLEUX Jean-François (responsable du service Urbanisme) et LARDY Sandra (chef de projet)

Secrétaire de séance :

LOMBARD Gérald

1- Point sur les réunions aux organismes extérieurs

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que plusieurs réunions ont eu lieu depuis le 6 février 2018 :

7 février : Comité AdM74 à Annecy *Jacqueline GARIN*

8 février : jury recrutement DGS SIAC à Thonon *Jacqueline GARIN*

8 février : GT SCOT à Larringes *Jacqueline GARIN, Christophe MUTILLOD, Yannick TRABICHET, Gérard BERGER*

12 février : Comité OTVA

13 février : RV Chambre d'Agriculture à La Vernaz *Jacqueline GARIN*

21 février : Bureau SIAC à Thonon *Jacqueline GARIN, Christophe MUTILLOD*

22 février : GT SCOT au Biot *Jacqueline GARIN, Sophie MUFFAT, Yannick TRABICHET, Gérard BERGER, Henri ANTHONIOZ*

23 février : Bureau CLD à Thonon *Christophe MUTILLOD*

1er mars : Bureau SIAC à Thonon *Jacqueline GARIN, Christophe MUTILLOD*

2 mars : RV bureau d'étude SIAC à La Vernaz *Jacqueline GARIN*

2- Terroir et Savoir Faire

Rachel GEROLA, agricultrice à Lullin, rappelle que le point de vente producteurs du Jotty est en place depuis maintenant une année. Il s'agit d'une belle vitrine permettant un relais et un contact avec la population même si les chiffres sont peu importants. Ce point de vente qui concerne 11 producteurs permet de se faire connaître et de prendre l'avis de la population. Aujourd'hui, les consommateurs demandent des produits complémentaires avec des gammes élargies d'où la demande de l'association auprès de la CCHC pour l'autoriser à travailler de manière plus large. Il devient nécessaire, pour satisfaire la demande, d'avoir de nouveaux produits avec des agriculteurs de proximité non présents sur le territoire (brebis/légumes) mais ne venant pas faire concurrence aux agriculteurs des vallées.

Jean-Rémy CHEVALLET, éleveur à Vailly, présente la clientèle du point de vente. En parallèle d'une clientèle plutôt âgée, on trouve également une clientèle plus jeune à la recherche de produits de qualité. En été et en février, la part de la clientèle touristique n'est pas à négliger.

Yannick TRABICHET souligne l'importance d'avoir une diversité de l'offre. La question qui se pose s'est la remise en question de la philosophie de la route Terroir et Savoir Faire qui se limitait aux agriculteurs du territoire. Rachel GEROLA précise que l'association souhaite juste élargir l'offre mais sans avoir une diversité aussi large que le point de vente d'Allinges où certains producteurs ne viennent pas du Chablais. D'un point de vue économique, il faut aussi augmenter le chiffre d'affaires pour faire face aux charges du point de vente (acquisition d'une nouvelle caisse notamment).

Mathieu COTTET, agriculteur à Saint Jean d'Aulps, détaille les chiffres de l'année 2017. Ils sont plutôt à la baisse ces derniers mois du fait du manque d'offre. Il souligne aussi le manque de signalétique du site.

Panier moyen du magasin en 2017	Estimation du nombre de client en 2017
21,90 €	1 850

Mois 2017	Chiffre d'affaires	Nombre de client
Mai	5 904,07 €	270
Juin	4 639,95 €	212
Juillet	10 836,60 €	495
Août	6 213,98 €	284
Septembre	3 507,20 €	160
Octobre	2 968,53 €	136
Novembre	2 811,33 €	128
Décembre	3 640,67 €	166

Hélène RICHARD trouve qu'après une seule année de fonctionnement le chiffre d'affaires est déjà significatif mais il faut amplifier la communication. Un financement participatif devrait aussi être envisagé. Rachel GEROLA annonce que cette solution est effectivement à l'étude.

Yannick TRABICHET pose la question de l'assouplissement des règles pour le point de vente et de sa déconnexion avec la route Terroir et Savoir Faire plus restrictive. Jacqueline GARIN et Rachel GEROLA pensent que la déconnexion n'est pas un problème car le rôle de la route est différent de celui du point de vente.

Jacqueline GARIN propose que les agriculteurs exploitant des terres sur les vallées mais ayant un siège à l'extérieur de la CCHC soient autorisés à vendre leur production au point de vente. Ceci concerne 2 producteurs de fromages de brebis, produits qui ne sont pas actuellement sur le Haut-Chablais. Les producteurs du Chablais ayant des produits n'existant pas actuellement sur le territoire (viticulteur, maraîcher) pourront également vendre leurs produits tant qu'un producteur local n'est pas installé sur le Haut-Chablais. Rachel GEROLA ajoute que le point de vente du Jotty est aussi un maillon pour favoriser le développement du territoire et la qualité de la nourriture des consommateurs locaux.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, valide la proposition de la Présidente et autorise cette dernière à signer un avenant à la convention liant la CCHC à l'association Terroir et Savoir Faire.

3- Débat sur le PADD

Stéphane PUGIN-BRON rappelle le débat sur le volet « stratégie » du PADD qui a eut lieu en juillet 2017 ainsi que la Conférence des Maires du 9 mars 2018. Jean-François BAILLEUX présente les 4 orientations et les 40 objectifs du PADD (*voir diaporama*) et particulièrement le nouvel objectif sur l'adaptation au changement climatique.

Henri ANTHONIOZ souhaite que les actions issues de ce nouvel objectif ne soient pas contraignantes. Stéphane PUGIN-BRON souligne que l'équipe du projet ARTACLIM soumettra un certain nombre de projets d'actions que le conseil communautaire pourra adopter, modifier ou refuser. Les actions retenues pourront ensuite, si le conseil le souhaite, être traduites en recommandations ou prescriptions dans le règlement du PLUi-H. Anne CORNIER-PASQUIER s'associe aux propos de Christophe MUTILLOD lors de la Conférence des Maires : il est important de montrer à nos administrés que les élus prennent acte du changement climatique mais en n'en faisant pas trop en terme de communication sur le manque de neige. Hélène RICHARD et Sophie MUFFAT pensent qu'il faut élargir le champ d'action et rappelle que le sociologue a proposé des actions sur d'autres thèmes que la neige tel que la ressource en eau ou encore la forêt. Hélène RICHARD souligne qu'il est important d'être avant-gardiste comme l'on été les personnes qui ont imaginé nos stations dans les années 60. Georges LAGRANGE souhaite que l'objectif soit maintenu mais avec uniquement l'alinéa 1. Jacqueline GARIN trouve justifiée cette proposition et propose en plus que « changement climatique » soit remplacé par « dérèglement climatique ». Le conseil donne son accord à l'unanimité sur le nouveau libellé de cet objectif à insérer dans le PADD.

Jean-François BAILLEUX présente la problématique du foncier (*voir diaporama*). Il rappelle la méthode de détermination de l'enveloppe urbaine et présente la réponse de la DDT 74 qui confirme que la méthode utilisée par EPODE est satisfaisante à ses yeux. Christophe MUTILLOD précise qu'il n'y a pas dans la loi de distance minimale inscrite mais que la DDT 74 applique ce chiffre. Plusieurs élus trouvent l'enveloppe urbaine trop restreinte. Ils souhaitent que la limite des 15 m soit revue à la hausse. Toutefois, Georges LAGRANGE pense qu'il est préférable de rester à 15 m puisque c'est la doctrine de la DDT mais qu'il faut rectifier au mieux les cartes en simplifiant les contours et en limitant les circonvolutions inutiles. Christophe MUTILLOD et Gérard BERGER souhaitent un retour d'expérience sur les méthodes utilisées en Haute-Savoie et en Savoie pour être sur que la DDT 74 applique bien ces 15 m à l'ensemble des communes. Si tel est le cas, EPODE prendra rendez-vous dans chaque commune pour travailler avec les élus communaux sur l'enveloppe urbaine des communes. Si ce n'est pas le cas, une décision sera à prendre par le prochain conseil pour éventuellement étendre à 20 ou 25 m l'enveloppe urbaine. Jean-François BAILLEUX retransmettra le lien pour que chaque commune accède à sa carte zonée sous format informatique.

Jean-François BAILLEUX présente ensuite la répartition de l'enveloppe foncière à l'échelle du SCoT et du PLUi-H. Yannick TRABICHET souligne le côté ambitieux de la croissance sur le Haut-Chablais (+1,4%). Le scénario est à revoir à la baisse sur cette croissance si on ne veut pas avoir de remarque des services de l'État. Jean-François BAILLEUX détaille les scénarios divergents entre DUL actuels, SCoT en

révision et besoins du PLUi-H. Christophe MUTILLOD souligne que quelques hectares pourront être gagnés en transférant une partie des lits touristiques dans le volet économique mais une négociation devra être menée avec les autres partenaires du SCoT. Jean-François BAILLEUX rappelle que chaque intercommunalité doit formuler au SCoT ses besoins en matière économique et le défi est de faire comprendre aux autres partenaires (CCPEVA et Thonon Agglo) que les lits touristiques doivent faire partie du volet économie et non du volet habitat. Henri ANTHONIOZ et Gérard BERGER ajoutent que les constructions défiscalisées doivent être retirées du volet habitat pour être comptabilisées en économie. Stéphane PUGIN-BRON propose que les chiffres à transmettre au SCoT sur l'économie comprennent non seulement les besoins liés aux ZAE mais également ceux liés aux lits touristiques.

4- Marchés publics

4.1 MAPA attribués par la Présidente par délégation

Stéphane PUGIN-BRON annonce qu'un seul marché a été attribué par la Présidente. Il s'agit de la construction d'un auvent à la gare d'accueil d'Avoriaz. Contrairement à cet automne, les montants sont conformes à l'estimation du maître d'œuvre et le marché a pu être attribué aux entreprises suivantes :

Lot n° 1 – Gros œuvre : GILETTO pour 26 636,72 € HT

Lot n° 2 – Charpente métallique : PERRIN pour 67 189,09 € HT

Lot n° 3 – Charpente bois – Couverture : NICODEX pour 74 302,50 € HT

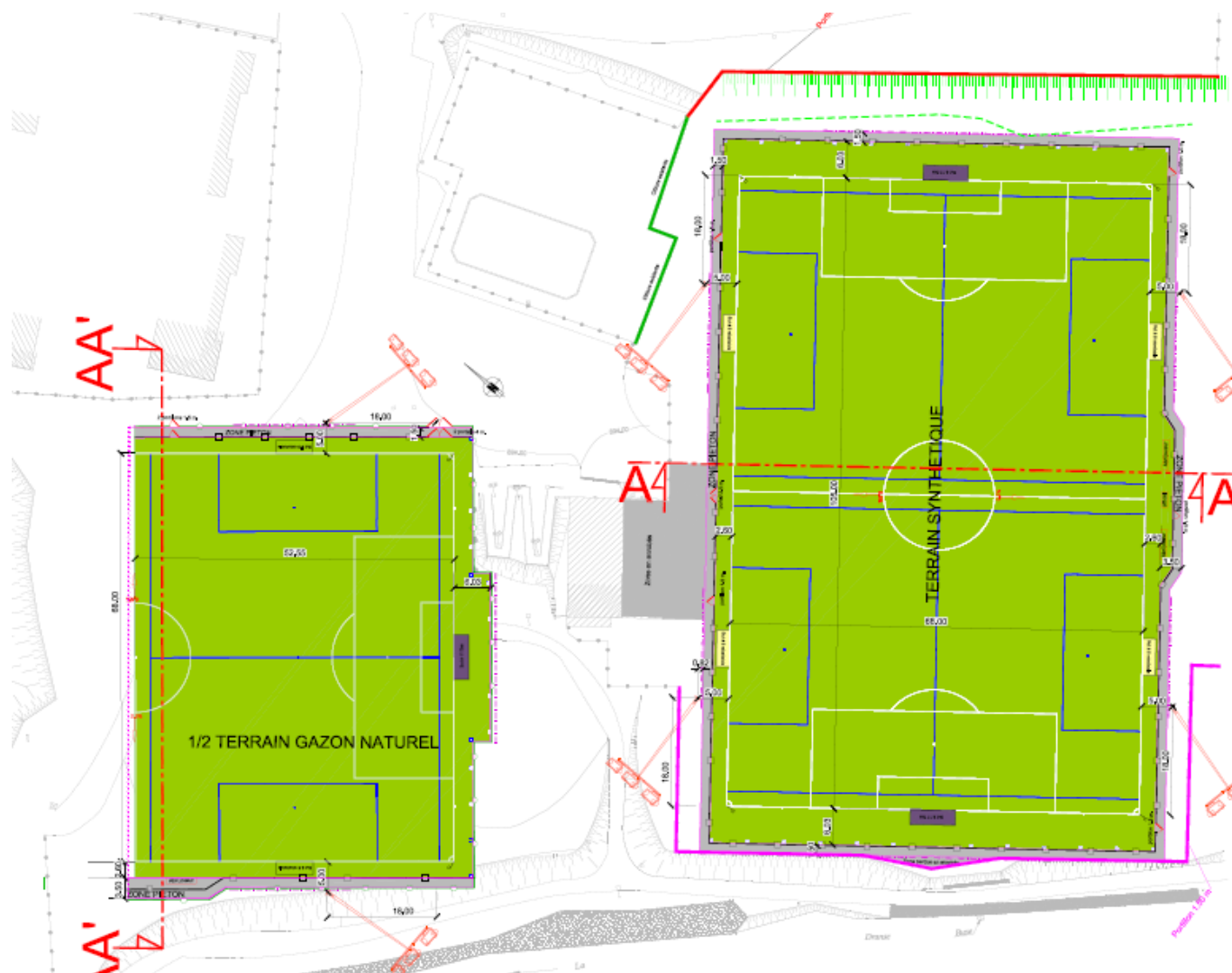
Lot n° 4 – Menuiseries extérieures : ROUX pour 5 193,00 € HT

Lot n° 5 - Plomberie – Sanitaire : AQUATAIR pour 2 910,68 € HT

Lot n° 6 – Électricité : LABEVIERE pour 1 844,16 € HT

4.2 Aménagement d'un terrain de football synthétique

Stéphane PUGIN-BRON rappelle le projet de terrain synthétique à Montriond avec en option un demi-terrain en herbe à côté selon le plan suivant :



2 entreprises se sont portées candidates lors de la consultation : COSEEC (La Balme de Sillingy - 74) et Vert et Sport (Alixan – 26). La CAO qui s'est réunie avant le conseil communautaire propose de retenir la société COSEEC qui est la mieux disante tant financièrement que techniquement. Elle propose également de retenir la solution de base ainsi que les options 1 (éclairage du terrain synthétique), 2 (réalisation et équipements d'un demi-terrain en herbe), 3 (drainage du terrain en herbe), 7 (clôture du terrain en herbe) et 11 (encapsulage du remplissage du terrain synthétique) pour un montant total de 1 073 249 € HT.

Sophie COTTET fait part de la polémique en cours sur la dangerosité potentielle du remplissage en granulats de pneus (SBR) des terrains synthétiques. Stéphane PUGIN-BRON souligne que, à ce jour, le risque sanitaire n'est pas établi mais que l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) s'est emparée du sujet et rendra son rapport en juin 2018. Toutefois, la CAO préconise, malgré un surcoût de 80 700 € HT, d'appliquer le principe de précaution et de prendre l'option 11 qui consiste à encapsuler les granulats dans du polyuréthane. Elisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER annonce que le comité du club s'est justement prononcé en faveur de cette solution.

Jacqueline GARIN propose de retenir les options 1, 2, 3, 7 et 11 proposées par la CAO. Ces options permettront d'avoir un terrain en herbe parfaitement utilisable ce qui permettrait de supprimer le terrain en stabilisé du Régina. Le surcoût de 170 000 € HT lié aux options du terrain en herbe pourrait être apporté par la commune de Morzine en compensation de la libération des 5 000 m² du terrain du Régina à Morzine. Jean-Louis VUAGNOUX et Jean-Claude MORAND soulignent qu'il est important de limiter les frais de fonctionnement des terrains en ayant plus qu'un seul site sur la Vallée d'Aulps. Gérard BERGER trouve que cette participation financière créerait un précédent qui pourrait être gênant. Jacqueline GARIN rappelle que pour chaque aménagement réalisé par la CCHC, les communes font des efforts en fournissant gracieusement les terrains à aménager ou les bâtiments à rénover ; ce sera encore une fois la cas, la commune de Montriond s'étant engagée à mettre à disposition de la CCHC les terrains nécessaires au demi-terrain en herbe. Elle propose de ne pas délibérer ce soir mais lors du conseil du 27 mars ce qui laisse le temps à la commune de Morzine d'étudier la proposition de participation et au vice-président de rencontrer le président du club pour lui expliquer le projet et la fermeture du terrain stabilisé.

Yannick TRABICHET souligne que l'application du principe de précaution représente un effort important pour la collectivité. Elle souhaite que le club le reconnaisse et fasse remonter à ses adhérents cet effort financier.

4.3 Dépôt d'un dossier FDDT 2018

Jacqueline GARIN propose de déposer un dossier FDDT 2018 – Canton d'Evian pour la réalisation d'un pôle football à Montriond en complément du FDDT 2017 (terrain synthétique) pour les options préconisées par la CAO.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la demande de financement au FDDT 2018.

4.4 Dispositif de réchauffement des lits froids

Jacqueline GARIN annonce que le Bureau, après examen de la situation, propose au conseil de résilier le contrat Affiniski pour ne pas s'engager dans une troisième année et de mettre sur le BP 2018 une réserve financière pour conserver la dynamique et éventuellement mettre en place une nouvelle opération de réchauffement des lits froids.

Anne CORNIER-PASQUIER souligne que les Alpes du Léman aurait aimé être associés à cette décision. Stéphane PUGIN-BRON précise que la résiliation a été décidée par le Bureau au nom de la CCHC structure porteuse de la convention. Sandra LARDY ajoute que les référents de chaque structure ont été avertis dès la décision du Bureau.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la résiliation du contrat Affiniski.

5- Finances

5.1 Mandatement de dépenses d'investissement

Stéphane PUGIN-BRON annonce que plusieurs dépenses d'investissement sont en attente de paiement en l'absence de crédits budgétaires dans l'attente du vote du BP 2018. Il propose au conseil de délibérer pour ouvrir les crédits budgétaires nécessaires au mandatement de ces dépenses :

202-57	Élaboration du PLUi-H	10 900,00 € TTC
2312-82	Torrent du Plan du Clou	2 000,00 € TTC

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à ouvrir les crédits nécessaires.

5.2 Transmission électroniques des documents budgétaires

Stéphane PUGIN-BRON rappelle la convention passée en 2007 avec la Préfecture de Haute-Savoie afin de permettre la télétransmission de ses délibérations et de ses arrêtés. Il souligne la nécessité de passer un avenant à cette convention afin de prévoir également la télétransmission des budgets.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer cet avenant.

5.3 Transmission électroniques des documents budgétaires

Stéphane PUGIN-BRON rappelle la nécessité de passer une convention qui autorise le GAEC du Mont Caly :

- à faire réaliser les travaux de mise en norme de la fumière
- à demander une subvention pour la réalisation de ces travaux
- à se faire rembourser par la CCHC le reste-à-charge (dans la limite de 24 900 € HT)

Il précise que le financement de la CCHC ne portera que sur la mise aux normes de la fumière et non sur une éventuelle extension de la ferme. Par ailleurs, la convention prévoit que le versement du reste-à-charge soldera définitivement l'indemnisation des travaux et que ni le GAEC ni Christian MUFFAT ne pourront prétendre à une indemnisation complémentaire en fin de bail

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer la convention.

5.4 Renouvellement du PPT du Roc d'Enfer

Jacqueline GARIN rappelle que le PPT du ROC d'Enfer est piloté par la CCHC pour le compte de 41 communes. Initié en 2002, il arrive à échéance fin 2018. Le COPIL du 22 février 2018 a décidé de le renouveler. Elle propose de confier à la SEA de la Haute-Savoie le soin de réaliser l'étude de bilan et de diagnostic nécessaire à la définition d'un plan d'actions pour la période 2019/2024 pour un coût estimatif de 25 000 € HT). Elle sollicite l'autorisation de demander une aide à la Région AURA au titre du FEADER.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à faire cette demande de financement.

5.5 Nouveaux tarifs pour la tisanerie

Stéphane PUGIN-BRON présente les nouveaux tarifs de la tisanerie.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, valide ces tarifs.

Les prochaines réunions auront lieu le mardi 27 mars 2018 à 18h30 aux Gets et le mardi 10 avril à 18h30 à Bellevaux.

Le Biot, le 19 mars 2018

La Présidente

TARIFS CARTE TISANERIE (prix de vente public)

Désignation	Proposition tarifs 2018	Ancien tarif (2016)
BOISSONS		
Tisane médiévale	3,00 €	3,00 €
Thé	2,00 €	1,90 €
Café	1,50 €	1,50 €
Grand café	2,00 €	1,90 €
Chocolat chaud	2,80 €	2,50 €
Sirop à l'eau, 25cl	1,80 €	1,80 €
Sirop avec limonade, 25 cl	2,50 €	2,50 €
Verre de limonade 25cl	2,00 €	<i>nouveau</i>
Perrier, 33 cl	2,50 €	2,50 €
Jus de fruits, 25cl	2,50 €	2,50 €
Bouteille d'eau d'Evian-50cl	1,80 €	1,60 €
Bières d'abbaye Leffe, 33 cl	3,00 €	3,00 €
Bières Trappistes, 33 cl	4,00 €	4,00 €
Bière Aulps, 33 cl	3,80 €	3,80 €
Bière artisanale (15cl – dégustation)	1,50 €	<i>nouveau</i>
Apéritif Hypocras, 8 cl	2,00 €	2,00
SALE		
Terrine vallée d'Aulps, 100g et pain	4,80 €	4,50 €
Assiette fromages: tomme-Abondance	4,80 €	4,50 €
Bol de soupe des convers	3,60 €	3,60 €
Bol de soupe et tomme Savoie, pain	5,50 €	5,20 €
Croque monsieur	3,80 €	3,80 €
Menu du Convers	13,50 €	12,50 €
Menu du Prieur	15,80 €	13,90 €
SUCRE		
Tarte pom.-rhubarbe ou framboise	3,60 €	3,50 €
Glace 2 boules	3,00 €	3,00 €
boule glace supplément.	1,00 €	1,00 €
Gaufre (sucre glace)	3,00 €	3,00 €
Gaufre (sauce chocolat)	3,50 €	3,50 €
VINS DE L'ABBAYE DE FONTFROIDE		
Frères Convers rouge / rosé,75cl	12,40 €	12,40 €
Laudamus rouge-AOP Corbières, 75cl	15,40 €	15,40 €
Vin Corbières rouge au verre,14cl	2,50 €	2,50 €

TVA incluse, 10% sauf boissons alcoolisées 20%